

Procès-verbal de la réunion d'information préalable à l'introduction de l'étude d'incidences sur l'environnement relative au projet de construction et d'exploitation d'une centrale d'enrobage à 5330 SART-BERNARD, sur les parcelles cadastrées ASSESSE DIV.4 SECTION A n°124g, 124h et 127g

Contexte : Une demande de permis unique de classe 2 visant la construction et l'exploitation d'une usine d'enrobés et ses installations connexes a été introduite auprès de la commune d'Assesse par la S.A. Sotraplant. Le fonctionnaire technique et le fonctionnaire délégué, chargés de l'examen de la complétude du dossier, ont jugé le dossier incomplet. Une étude d'incidences environnementales a été demandée en complément de la demande initiale.

Cette réunion d'information préalable est l'étape initiale de l'étude d'incidence.

1. Date, heure et lieu de la réunion

Assesse, salle du football sise rue des Fermes, 20A à 5330 ASSESSE – 15/09/2020

En raison des mesures liées au Covid-19, trois sessions d'information ont été réalisées :

- 18h
- 20h
- **21h30**

2. Identité et coordonnées du président de la réunion

Monsieur Jean-Luc MOSSERAY, Bourgmestre – Administration communale d'Assesse, Esplanade des Citoyens, 4 à 5330 ASSESSE

3. Nom des personnes tel que renseigné par la liste des présences à la réunion (+ voir document en annexe I du présent procès-verbal)

3^{ème} séance de 21h30

NOM	PRENOM	COORDONNES
MOSSERAY	Jean-Luc	Commune d'Assesse - Bourgmestre
MARCOLINI	Nadia	Commune d'Assesse – Echevine
LESUISSE	Paul-Bernard	Commune d'Assesse – Echevin
QUEVRAIN	Sylviane	Commune d'Assesse – Echevine
DELFOSE	Julien	Commune d'Assesse - Echevin
FRANQUINET	Jean-Pierre	Commune d'Assesse – Directeur général
TRIPNAUX	Hélène	Commune d'Assesse – Responsable Service urbanisme
JANDRAIN	Jean-François	Commune d'Assesse – Service urbanisme/Secrétaire de la CCATM
DEVAUX	Guy-Loup	Commune d'Assesse – Conseiller en Environnement
POLET	Frédérique	Commune d'Assesse – Service urbanisme

VAUSE	Cécile	Commune d'Assesse - CCATM
BOUSMANS	Éric	Commune d'Assesse - CCATM
RADART	Julien	Animateur de la soirée
LAVERDURE	Renaud	A.L.R. Architecture SPRL – Architecte du projet – Rue du Fayt, 100 à 6224 WANFERCEE-BAULET
NONET	Aurélien	Responsable Innovations et Solutions NONET SA
NONET	Simon	Administrateur délégué NONET SA
BROERS	Xavier	Administrateur délégué SOTRAPLANT
FAUTCH	Michel	Ecologue - indépendant
CARLIER	Patrick	Expert en production enrobés – indépendant
DUPONT	Ethel	ABV environnement – auteur agréé pour la réalisation d'études d'incidences
LABUS	Clémentine	Staff support NONET SA
BUCHELOT	Zoé	Staff support NONET SA
NONET	François	Staff support NONET SA
NONET	Marie	Staff support NONET SA
NONET	Claire	Staff support NONET SA

PARTICIPANTS :

Nom	Prénom
ANDRE	Philippe (X2)
CAUWENBERGH	Djuma
CHOFFRAY	François-Xavier
COLLIGNON	Michaël
COQUEL	Marie
CUNIN	Jean (X2)
DELAITE	Benoît
DELANGHE	Kevin
DEMARBAIX	Stéphanie
FAVEUR	Jean-Pierre
FONTAINE	Corentin
HERCOT	Nicolas
HERMAL	Frédérique
LALLEMAND	David
LAMBILLOTE	Georges
LEBRUN	Julie
LEFEVRE	Nathalie
MAES	Jean-Michel
MARCHAL	Yann
MARTIN	Thibaut
METENS	Isabelle
MOHIMONT	Nathalie
D'ARIES	Florence
NYSSSEN	Bertrand
PIRARD	Cécile (X2)
RACOT	Arnaud
RAMAEKERS	Anne-Marie
RIMBERT	Pascal

SOHET	Xavier
VAN DE MORTELE	Colette
VERHAGEN	David
VERMEREN	Vincent
WAUTERS	Denis
DUFAYS	Thibaut
Présents suite à inscription à la séance de 20h00	
ERNOUX	Pierre
DEVIGNE	Yvan
LIEVENS	Maurice
LAURENCE	Gabrielle
BARTHOLOME	Vincent
DAVID	Martine
BAJOT	Christine
SURAY	Philippe
PIGNEUR	Lise-Marie
VERECKEN	Martine
GREBAN	Katia (X2)
SEUTIN	
CLEMENS	
AUSPERT	Thorgal
TIMMERMANS	Nicolas
SEUTIN	(X3)
LIEVENS-OLIKIER	Frédéric
LIEVENS-OLIKIER	Virginie
MOSSIAT	Marielle
HALLAUX	Marc
DOSSOGNE	Denis
LENAERTS	Danielle

4. Résumé des points abordés

SEANCE DE 21H30

Julien RADART, modérateur :

Après avoir remercié les personnes présentes, il indique que cette séance d'information se situe dans le cadre d'une étude d'incidence environnementale demandée par la Région wallonne dans le cadre d'une demande de permis. En vue des conditions sanitaires trois sessions seront organisées à 18h00, 20h00 et 21h30.

Julien Radart précise qu'il a un rôle de modérateur et qu'il passera le micro. Il signale et regrette le manque de temps pour la séance de questions – réponses qui est justifié par l'enchaînement des séances. M. Radart signale qu'il est possible de prolonger celle-ci par écrit.

La séance se déroulera de la façon suivante :

- Présentation du projet par les demandeurs
- Présentation du bureau d'étude et du rôle des citoyens

- Séance de questions – réponses

Jean-Luc Mosseray, Bourgmestre d'Assesse, président de séance :

Bon nombre de participants ont soulevé beaucoup d'inquiétudes. C'est dans ce contexte que le Collège communal d'Assesse a souhaité qu'une étude d'incidences environnementales soit menée. La R.I.P. en est la première étape. C'est l'occasion pour le promoteur de proposer et présenter son projet. Ensuite, c'est l'occasion, pour les citoyens de soulever, lors de la séance de questions-réponses leurs inquiétudes et leurs questions.

Il aspire à ce que la réunion se déroule dans le plus grand respect. Un entrepreneur a le droit de déposer et présenter son projet. Les riverains ont le droit de manifester leur opposition au projet mais dans le plus grand respect.

Il existe plusieurs moments de participation citoyenne pour poser ses questions et faire ses remarques.

La commune reste évidemment à votre disposition pour les diverses questions.

Aurélien Nonet, Responsable Innovations et Solutions NONET SA (présentation du projet voir annexes) :

Je viens vous présenter notre projet de centrale d'enrobés. Le projet se situe sur un terrain enclavé entre la nationale 4 (N4) l'autoroute (E411) et le chemin de fer (L162).

Les intérêts pour nous sont la proximité de Namur, la situation au cœur de la province de Namur et une bonne accessibilité.

Le projet s'organise autour d'une zone centrale où se déroulent les processus de production avec le bâtiment de production, le bâtiment de contrôle et la zone de stockage du gaz.

Il n'y a qu'un seul accès pour l'entrée et la sortie. Le bâtiment administratif se situe à l'entrée du complexe.

Sur le projet est préservée une zone humide riche en biodiversité. Un cordon arboré fait le tour du projet et un bassin d'orage gère les eaux. Ce bassin est végétalisé pour accueillir de la biodiversité.

Simon Nonet, Administrateur délégué NONET SA :

La société Sotraplant, de Peruwelz, représentée par Xavier Broers et l'entreprise Nonet, de Floreffe sont associées dans la société Les Enrobés namurois.

Nous ne sommes pas grandes sociétés dépendant de groupes étrangers. Les deux entreprises ont un ancrage local employant ensemble 250 personnes. Il existe une volonté d'être dynamique et concurrentiel face à de grands groupes internationaux.

Sotraplant est très actif dans la réalisation de voiries principalement pour le SPW. Nonet est spécialisé dans l'aménagement d'espaces publics, de lotissements,...

Aurélien Nonet, Responsable Innovations et Solutions NONET SA (présentation du projet voir annexes) :

Qu'est-ce une centrale d'enrobés ? En préalable, il est nécessaire d'expliquer le cycle de vie d'une voirie. L'asphalte est réalisé dans une centrale d'enrobés, ensuite il est posé sur une voirie. Il vit quelques années puis est récupéré et réutilisé pour la réalisation d'un nouveau bitume.

D'un point de vue technique, les différents composants du bitume sont introduits dans un mélangeur. Ensuite, ils sont séchés. Les matériaux sont alors montés dans la tour puis triés et mélangés. Le bitume est introduit puis malaxé. Tout se passe dans un environnement clos jusqu'à l'introduction dans les bennes des camions. La production et le transport se font selon les besoins des chantiers.

Michel FAUTCH, Écologue - Indépendant (cfr présentation en annexe):

Se présente en tant qu'écologue et conseiller en biodiversité indépendant. Il a été engagé pour une mission en deux temps.

La première mission est de d'évaluer la qualité biologique actuelle du site. La seconde consiste à formuler des recommandations pour limiter l'impact du projet du site.

Un inventaire varié a été réalisé sur une année, avec comme conclusion, l'existence d'une zone riche et variée de 60 ares comportant des mares, des zones humides et des bruyères. Le projet peut être un moteur de développement de biodiversité.

Sept mesures ont été proposées au demandeur et sont intégrées à la demande de permis.

1. Préservation de la zone centrale de 63 ares et d'une chênaie d'environ 1 ha.
2. Maintien et recréation d'un alignement d'arbre pour faciliter les connexions écologiques
3. Création d'un bassin d'orage végétalisé afin de favoriser le développement de la biodiversité.
4. Végétalisation des toitures et des abords avec des espèces indigènes.
5. Désenclavement de la zone. Mise en place de dispositif permettant de contenir les populations de batraciens sur le site à l'exception des lieux de passage déterminés.
6. Création d'une zone naturelle sur un terrain appartenant à la société sotraplant afin d'y obtenir un statut de réserve naturelle.
7. Mise en place d'un comité de suivi avec la commune et le DNF afin de s'assurer du respect des conditions et de l'impact positif de celles-ci.

Je souhaite ajouter que je suis le site depuis plus de deux ans. Les dépôts sauvages s'y multiplient et la pratique du motocross, qui a créé la zone la plus intéressante biologiquement, s'intensifie et met en péril l'existence de cette zone. Victime de l'assèchement, cette zone semi-ouverte se reboise progressivement.

Ce site a donc un besoin de gestion. Le projet des enrobés namurois peut en amener.

Aurélien Nonet, Responsable Innovations et Solutions NONET SA ; Responsable Innovations et Solutions NONET SA (présentation du projet voir annexes) :

Aucune habitation ne se trouve dans un rayon de 250 mètres. Dans un rayon de 500 mètres, il y en a une vingtaine. Le nombre d'habitation n'a pas d'importance. Le but est d'évaluer toutes les potentielles nuisances pour la première habitation.

Pourquoi ici ?

- Les centrales se répartissent régulièrement sur le territoire wallon, sauf en région namuroise où notre société veut s'implanter.

- Proche de l'E411

Pourquoi pas ailleurs ?

Nous avons prospecté, notamment auprès du BEP, et les autres terrains manquent de place ou de connectivité

Éthel DUPONT, ABV Environnement – auteur agréé pour l'étude d'incidences environnementales :

Nous sommes un bureau agréé en étude de sol et en étude d'environnement, domaine dans lequel nous intervenons dans le cadre de ce projet.

Ce cas est particulier, il est déjà passé au niveau du Collège. C'est un projet de classe 2. La commune a sollicité une étude d'incidences environnementales. Les EIE commencent par une réunion d'information préalable.

Tous les aspects environnementaux, paysagers, sonores, sur la qualité de l'air, mobilité, du projet seront étudiés dans l'EIE selon une table des matières dictée par la Région wallonne que nous sommes obligés de suivre.

Nous devons prendre en compte l'ensemble des remarques et observations soulevées ce jour.

L'EIE induira un nouveau dossier, lequel sera de nouveau soumis à l'avis de la population par le biais d'une enquête publique.

Julien RADART, Modérateur :

Avant de passer à la séance de questions – réponses, sachez que le demandeur organise une visite d'une centrale d'enrobés à Strepny le vendredi 25 septembre et le samedi 26 septembre. Pour des raisons de sécurité et d'organisation, l'inscription est obligatoire.

Toutes vos questions vont être notées.

<p>Observations et suggestions émises concernant le projet (avec indication de l'identité des personnes ayant pris la parole)</p>
--

Julien RADART, modérateur :

Il est demandé aux personnes souhaitant prendre la parole de lever la main. Il passera dans les rangs et tentera le micro aux personnes voulant intervenir. Il est demandé aux intervenants de bien donner leur nom à chaque intervention pour la bonne rédaction du P.V.

- **Nicolas TIMMERMANS :**

Nous sommes venus à 20h il est 22h. Je n'ai rien appris. C'est quoi une centrale ? Quels sont les impacts au niveau sonore, olfactive, visuel ?

Aurélien Nonet, Responsable Innovations et Solutions NONET SA :

Nous avons orienté la présentation dans le but de laisser un maximum de places à vos remarques et questions qui devront être intégrées dans l'EIE. Nous sommes dans l'attente de vos questions

Pour ce qui concerne le fonctionnement et les impacts d'une centrale je vous invite à vous inscrire à la visite.

Niveau acoustique, des campagnes de mesures ont été réalisées dans la demande initiale et ce sera réétudié dans l'EIE. Les niveaux sonores au niveau des habitations sont aujourd'hui autour de 65 dB. Notre projet va générer 40db. Il sera donc imperceptible pour les riverains. Le factuel se trouvera dans l'EIE. Vous avez encore 15 jours pour poser vos questions.

- **Nicolas TIMMERMANS :**

Quel est l'impact des concasseurs sur les batraciens ?

Pourquoi votre rayon s'arrête à 500m ?

Aurélien Nonet, Responsable Innovations et Solutions NONET SA :

Le rayon sert à illustrer notre situation par rapport aux habitations. L'EIE doit mesurer les impacts beaucoup plus largement.

- **Marie COQUEL:**

Désire savoir quand et comment les avis des autres communes sont pris en compte. Elle souhaite que la problématique soit étudiée bien au-delà des 500 mètres.

Éthel DUPONT, ABV Environnement – auteur agréé pour l'étude d'incidences environnementales :

L'étude va au-delà des 500m. Les autres communes sont consultées dans le cadre de la demande de permis. C'est la Région wallonne qui détermine les communes impactées sur lesquelles l'enquête publique doit être menée.

- **Lise-Marie PIGNEUR :**

Concernant le volet biologique. Peut-on avoir accès au rapport de Michel Fauche ? D'autres relevés biologiques sont-ils prévus ? Est-ce M. Fauche qui réalise les nouveaux relevés ? Peut-on s'intéresser particulièrement à l'impact sur les chauves-souris ?

Michel FAUTCH, Écologue - Indépendant :

Le rapport est un élément constitutif de la demande de permis. Il pourra donc peut être consulté.

Éthel DUPONT, ABV Environnement – auteur agréé pour l'étude d'incidences environnementales :

Par rapport à ce volet, nous avons déjà reçu ce rapport. Mais nous compléterons et nous ferons des recommandations. Nous étudierons également l'impact sur les chauves-souris.

- **Gabrielle LAURENCE :**

En sa qualité de médecin, Mme Laurence souhaite une étude sur l'impact sur la santé des riverains et, plus particulièrement, en ce qui concerne les cancers, les maladies cardio-vasculaire, les maladies immunitaires, la toxicologie et les maladies respiratoires. Les liens entre ces maladies et les distances doivent être établies. Il est nécessaire de disposer d'études scientifiques.

Aurélien Nonet, Responsable Innovations et Solutions NONET SA :

Nous y vivons 8 heures par jour. Il n'y a pas de maladies professionnelles reconnues. Seul, le cancer de la peau touchant les poseurs de tarmac est établi. Ce cancer est lié à l'exposition trop importante au soleil des ouvriers lors de la pose du tarmac.

Un citoyen regrette que l'on s'intéresse plus aux batraciens qu'aux humains.

- **Judith CLEMMENS :**

Les seules études trouvées concernant l'impact sur la santé concerne les professionnels du secteur. Il n'en existe pas sur la santé des riverains. Il est souhaité de disposer d'études sur l'impact au niveau de la santé des riverains.

L'impact des rejets sur la fertilisation des sols doit être mesuré.

L'impact sur les animaux sauvages et particulièrement sur les insectes doit être pris en compte

- **Marie COQUEL :**

Quand a-t-on accès à tout dans le temps et dans le processus global.

Y a-t-il des membres du collectif citoyen présent ce soir ?

Éthel DUPONT, ABV Environnement – auteur agréé pour l'étude d'incidences environnementales :

Il n'existe pas de délais légaux pour la réalisation de l'EIE. Dans le cas présent, nous avons un délai de 6 mois depuis le mois de juin pour fournir les compléments, donc l'EIE, demandé dans le cadre de la demande de permis initial. Nous devons donc fournir le dossier complet pour la fin de l'année. Le dossier sera transmis à la région pour complétude. Ensuite, une enquête publique d'une durée de 30 jours est organisée. L'enquête publique est annoncée par voie d'affichage, par un envoi postal aux riverains dans un rayon déterminé par la législation et des publications dans la presse locale et la presse gratuite. La consultation est ouverte durant un délai déterminé par la législation.

- **François-Xavier CHOFFRAY :**

Comment désigne-t-on le bureau d'étude ? Qui finance ce bureau ?

Aurélien Nonet, Responsable Innovations et Solutions NONET SA :

C'est le porteur du projet qui choisit le bureau. La Région wallonne valide ce choix. Le bureau d'étude est payé par le porteur de projet. Le bureau d'étude est agréé par la Région wallonne.

- **Jean-Pierre FAVEUR (Sart-Bernard) :**

Quelle est la capacité de production ? Quel est le trafic ? Comment circuler alors que le trafic est déjà saturé ? Il est nécessaire de prendre en compte le soleil en été.

Aurélien Nonet, Responsable Innovations et Solutions NONET SA :

Notre capacité est de 300t/h avec maximum 1 camion, toutes les 6 minutes, par sens. Deuxième chiffre, la circulation moyenne 185000 tonnes par année donc 6000 camions/ an donc 60 camions/ jour.

Un intervenant fait remarquer qu'en prenant en compte les différents matériaux le charroi doit être quadruplé.

- **Thibaut MARTIN (Sart-Bernard) :**

La commune d'Assesse est connue pour le niveau de vie au-dessus de la moyenne. Le projet va impacter la valeur des biens immobiliers.

Aurélien Nonet, Responsable Innovations et Solutions NONET SA :

Ça fera partie de l'EIE. Si besoin d'une réponse rapide, je peux vous signaler que généralement dans des projets d'entreprise, il y a dans un premier temps une diminution rapide de la valeur de l'immobilier. Ensuite, il y a une remontée progressive dans le temps.

- **Thibaut MARTIN (Sart-Bernard) :**

Quels sont les risques industriels et les risques Seveso ?

Aurélien Nonet, Responsable Innovations et Solutions NONET SA :

Il n'y a pas suffisamment de gaz sur place pour en faire un site Seveso. La zone de stockage doit être clôturée.

- **Philippe SURAY (Maillen) :**

Au niveau des matières premières quels sont les circuits et d'où viennent-elles ?

Aurélien Nonet, Responsable Innovations et Solutions NONET SA :

Pour l'asphalte recyclé on ne sait pas. Ca dépend des chantiers. Pour le calcaire, il vient d'Yvoir et le grès des carrières de Beez

- **David VERHAGEN (Sart-Bernard) :**

Quels sont les impacts au niveau du rond-point de Wierde ?

Aurélien Nonet, Responsable Innovations et Solutions NONET SA :

Notre charroi représente 1% du trafic mais il y aura un nouveau calcul de l'impact mobilité

- **Julien DELFOSSE, Échevin :**

Le dossier peut-il être mis de matière électronique à disposition des citoyens ?

Aurélien Nonet, Responsable Innovations et Solutions NONET SA :

Non

- **Gabrielle LAURENCE :**

Quels sont les horaires ?

Aurélien Nonet, Responsable Innovations et Solutions NONET SA :

La production de nuit est possible. Il y a donc une diminution des seuils de tolérance sonore. Notre activité se fait la journée principalement, mais c'est possible la nuit pour certains chantiers. Mais tout doit être mis en œuvre pour diminuer les nuisances dans ce cas.

- **Gabrielle LAURENCE :**

Quel est l'impact olfactif ?

Aurélien Nonet, Responsable Innovations et Solutions NONET SA :

Nous vous invitons à venir vous faire votre opinion. Mais, il y a des seuils à ne pas dépasser.

- **Vincent BARTHOLOMÉ (Nanine) :**

L'effet cumulatif des nuisances sonores doit être pris en compte.

Aurélien Nonet, Responsable Innovations et Solutions NONET SA :

Le cumul des impacts sonores sera mesuré.

- **Vincent BARTHOLOMÉ (Nanine) :**

Quel est la durée du processus de production ?

Aurélien Nonet, Responsable Innovations et Solutions NONET SA :

Le processus prend 1/2h

- **George LAMBILLOTTE :**

Comment est-il possible d'implanter ce genre d'usine en zone rurale ?

Aurélien Nonet, Responsable Innovations et Solutions NONET SA :

Possible pour une petite industrie si elle démontre qu'elle n'impacte pas l'environnement.

- **George LAMBILLOTTE :**

Êtes-vous propriétaire de ce terrain ?

Aurélien Nonet, Responsable Innovations et Solutions NONET SA :

Depuis 3 ans, nous sommes propriétaires du terrain. Nous l'avons acheté à la famille Vanschel.

- **Julie LEBRUN (Sorinne-la-Longue) :**

Quelles sont les émanations et quels sont les déchets produits ?

Aurélien Nonet, Responsable Innovations et Solutions NONET SA :

Nos déchets sont des ratés de production. Nous les réintroduisons dans le processus de fabrication. Le produit est recyclé à l'infini.

Pour les émanations, il y a une liste des produits émis qui doivent respecter des normes qui sont adaptés au site par une administration régionale, l'AWAC.

- **Julie LEBRUN (Sorinne-la-Longue) :**

Il faut être attentif aux retombées sur le sol. Je souhaite que cette EIE prenne en compte des retombés sur les champs, jardins, potagers, écoles, eaux de surface et par rapport au toit, car nous utilisons de l'eau de pluie traitée pour notre consommation personnelle.

Regrette l'impossibilité de consultation en ligne. C'est décourageant pour l'information. Un effort est demandé.

Quel est l'impact au niveau paysager et au niveau touristique ? Il faut noter qu'il y a des gîtes et des promeneurs. Les gens voudront-ils toujours visiter ?

- **Hugues SEUTIN (Sart-Bernard) :**

Il y a des cultures en contre-bas. Quels sont les impacts au niveau de la pollution ?

- **Virginie LIEVENS-OLIKIER :**

L'agriculture est contrôlée de toute part notamment pour les taux résiduels dans les matières premières ? Il y a-t-il un contrôle ?

- **Marie COQUEL :**

Si vous ne pouvez pas la mettre en ligne sur internet ? La commune ou un autre collectif citoyen peuvent-il le mettre en ligne ?

Si en lisant l'EIE, comment peut-on réagir si vous n'avez pas répondu à nos questions ?

Aurélien Nonet, Responsable Innovations et Solutions NONET SA :

Si on ne répond pas aux questions, on n'aura pas notre permis. Mais certaines questions n'ont pas de réponses. Nous devons alors justifier les raisons pour lesquelles nous n'y apportons pas de réponses.

- **Arnaud RACOT (Sart-Bernard) :**

L'EIE sera réalisée dans les six mois. Cette étude ne va-t-elle pas être faussée par rapport à une période hors covid avec une circulation amoindrie ?

Aurélien Nonet, Responsable Innovations et Solutions NONET SA :

Les études existantes devront être ajoutées.

- **Christine BAJOT :**

Êtes-vous propriétaire du terrain ? Existe-t-il d'autres sites susceptibles d'accueillir votre usine ?

Aurélien Nonet, Responsable Innovations et Solutions NONET SA :

Au niveau zoning et friches industrielles, nous n'avons pas trouvé.

- **Intervention citoyenne :**

Pourquoi pas l'ancienne tour près de Perex ?

- **Florence D'ARIES (courrière) :**

Comptez-vous utiliser le chemin de fer ?

Aurélien Nonet, Responsable Innovations et Solutions NONET SA :

Non, c'est impossible pour nos activités.

- **Intervention citoyenne :**

Des taxes communales seront-elles perçues ?

Jean-Luc Mosseray, Bourgmestre d'Assesse, président de séance :

Il n'existe pas de taxes sur les usines à tarmac. Il n'y a pas d'impact sur la force motrice. Nous avons donc peu de rentrées pour la commune

- **Djuma CAUWENBERGH (Sart-Bernard) :**

Ce type d'usine, il y en a. Cette installation ne poursuit donc juste un intérêt économique. J'aimerais que vous veniez sur la N4 pour vous rendre compte du risque important de crash.

- **Martine VERECKEN :**

Que faire par rapport aux cyclistes ?

Aurélien Nonet, Responsable Innovations et Solutions NONET SA :

On augmente les accès et évidemment des aménagements pour les cyclistes tant pour les protéger de la circulation de la N4 que des mouvements vers et depuis le site.

- **Nathalie LEFEVRE (Faulx-les-Tombes) :**

Quel est le périmètre d'étude du site ?

Éthel DUPONT, ABV Environnement – auteur agréé pour l'étude d'incidence environnementale :

Il n'y a pas de périmètre prédéterminé. Ça dépend du potentiel impact de chaque point analysé. Les panaches de la cheminée, par exemple, on peut modéliser, selon leur composition et les vents, jusqu'à quelle distance ils peuvent aller.

Il est demandé de bien prendre en compte les vents lors de la réalisation de l'étude.

- **Nathalie LEFEVRE (Faux-les-Tombes) :**

Peu de personnes sont au courant de ce projet. Je pense que c'est important de mieux informer

- Daniel LENAERTS (Courrière) :

Vous travaillez exceptionnellement la nuit et le week-end. Nous risquons fort d'être impactés par la lumière.

Aurélien Nonet, Responsable Innovations et Solutions NONET SA :

L'étude de l'éclairage fait partie de l'EIE. Et le week-end, c'est possible si les chantiers le requièrent.

Donc, l'EIE doit déterminer dans quelles conditions, on peut travailler avec de l'éclairage artificiel. Nous ne souhaitons pas éclairer inutilement. Pour information, sur une année nous travaillons autour de 700h de travail.

- Pascal RIMBERT (Maillen) :

Nous sommes face à la ferme de scout, C'est actuellement la dernière zone verte avant Namur. Nous souhaitons donc connaître l'impact paysager des bâtiments et particulièrement de la tour.

Aurélien Nonet, Responsable Innovations et Solutions NONET SA :

Il est prévu de réaliser des photomontages pour permettre de se rendre compte. De près, on ne verra pas la tour qui sera masquée par l'alignement d'arbres. De loin, elle sera visible.

- Thorgal AUSPERT :

Concernant les nuisances sonores vous avez parlé de 40db. C'est suffisant pour perturber le sommeil. Il y a eu une bonne intervention en expliquant le cumul. Au cumul doit être ajouté la surcharge de l'E41 car tout le bois diminue le bruit de l'E411. Ca doit être pris en compte.

Il faut également prendre l'impact du bruit sur la faune de ce bois qui est relié au bois d'Arville.

Les grenouilles que vous souhaitez préserver vont être gênées par le bruit et la lumière.

Aurélien Nonet, Responsable Innovations et Solutions NONET SA :

Ça doit être modélisé dans l'EIE

- Cécile LEFEVRE (Courrière) :

Comment fonctionne l'usine ? Quels sont les composés utilisés dans le process ? Quels sont les autres matériaux ? Comment fabrique-t-on le bitume et d'où vient-il ?

Aurélien Nonet, Responsable Innovations et Solutions NONET SA :

Le bitume est un produit pétrolier. Ce sont des résidus de la raffinerie des produits pétroliers. Il est livré dans des camions à 150°, stocké dans des cuves et ajouté au mélange. Il provient principalement du port d'Anvers, d'Espagne et du Nord de la France.

- Philippe ANDRE :

Les entreprises sont-elles soumises à des normes ISO

Quels sont les besoins en eau ? D'où proviennent les eaux utilisées sur le site ?

Aurélien Nonet, Responsable Innovations et Solutions NONET SA :

Nous sommes Iso 90001 et 140001. Nous avons peu de besoin en eaux dans le process. Nous en avons besoin pour arroser et fixer les poussières.

- **Lise-Marie PIGNEUR (Assesse) :**

Le délai de 6 mois n'est-il pas trop court ? Par exemple, si on a besoin d'autres relevés au niveau biodiversité ?

Quel est le pouvoir de la commune ?

Jean-Luc Mosseray, Bourgmestre d'Assesse, président de séance :

Il y a une enquête publique. La commune remet son avis et envoie le PV et les remarques de l'enquête aux fonctionnaires. Ceux-ci réalisent un rapport avec une proposition de décision. La commune décide d'accorder ou refuser le permis. Néanmoins, elle n'a pas toutes les clés. Elle doit motiver pour s'écarter du rapport des fonctionnaires.

Si les fonctionnaires mettent un rapport favorable, la commune peut refuser, mais doit le motiver.

La décision du Collège peut toujours faire l'objet d'un recours auprès du Ministre...

Éthel DUPONT, ABV Environnement – auteur agréé pour l'étude d'incidence environnementale :

Si on est trop court par rapport au délai de 6 mois, on peut demander une augmentation ?

- **Hugues SEUTIN (Sart-Bernard) :**

Quid d'une deuxième tour, quid de la source en fond de parcelle ?

Aurélien Nonet, Responsable Innovations et Solutions NONET SA :

Pas de connaissance de cette source, ce sera étudié

- **Judith CLEMENS :**

A-t-on des outils de modélisations sur les impacts économiques ? Notamment pour les valeurs immobilières et les impacts sur le tourisme.

Éthel DUPONT, ABV Environnement – auteur agréé pour l'étude d'incidence environnementale :

Vos questions sont notées. Je ne peux y répondre maintenant.

- **Intervention citoyenne :**

L'information de l'existence d'un collectif citoyen est partagée, leur site est « N931.be ». Il est estimé que si les citoyens disent non, le collège doit aussi dire non.

- **Intervention citoyenne :**

Est-ce possible que j'ai compris que c'est la centrale la plus proche des habitations ?

Aurélien Nonet, Responsable Innovations et Solutions NONET SA :

Des centrales sur le site de la commune de Bruxelles, il y en a des plus proches des habitations. Il y en a également, à Strey, un important quartier résidentiel est juste séparé par le canal.

- **Djuma CAUWENBERGH (Sart-Bernard) :**

Je connais des voisins qui n'étaient pas informés. Est-ce possible d'informer tous les citoyens ? Via toutes boîtes ou autre

- **Vincent BARTOLHOMÉ :**

Quels projets similaires avez-vous introduits dans le passé ? Pouvez-vous donner un historique ?

Aurélien Nonet, Responsable Innovations et Solutions NONET SA :

Ni Nonet, ni Sotraplant n'ont introduit une autre demande de centrale d'enrobés. À Perwez, le projet c'est un agrandissement des bureaux, pas un projet de centrale d'enrobage.

Julien RADART, Modérateur :

Mot de clôture. Merci des questions et remarques.

Intervention finale du bourgmestre :

Merci de votre participation active et intéressante à cette séance. Invite à adhérer à covisart.

Des rumeurs circulent. Je tiens donc à préciser que la commune n'a jamais été propriétaire du terrain.

Pour ce qui concerne la publicité de la réunion, il n'appartient pas à la commune de s'en charger. La commune a néanmoins relayé l'information. Je ne peux pas vous garantir qu'on fera un toutes-boites. Je ne suis pas contraire à communiquer sur la réunion. Nous avons informé les communes voisines de la tenue de la réunion. Mais, c'est aux communes voisines de relayer.

Suite aux questions par rapport à la disponibilité du dossier de manière numérique, nous veillerons au niveau communal à vous fournir un maximum d'info de niveau numérique.

Dans la mesure des possibilités et des réglementations, nous communiquerons un maximum.

Nous ferons le maximum pour que le PV de la RIP soit disponible de manière numérique.

Merci. La séance s'est bien déroulée dans le calme et le respect. N'hésitez pas à envoyer vos remarques et questions à l'administration communale dans les 15 jours.

Pour le service urbanisme/environnement de la Commune d'Assesse

24/09/2020

Guy-Loup DEVAUX